

Le traité de Francfort (10 mai 1871)

Le 10 mai 1871, Jules Favre et Adolphe Thiers concluent au nom de la France un traité de paix avec l'Allemagne à l'hôtel du Cygne, à Francfort (Allemagne). Ce traité met fin à la guerre franco-prussienne enclenchée le 19 juillet 1870.

Le 28 janvier 1871, le gouvernement français signe un armistice qui met fin aux combats pour une durée de quatre semaines. Une Assemblée nationale est élue dans la foulée. Elle désigne Adolphe Thiers comme "chef du gouvernement exécutif de la République française". Sa première mission est de préparer le traité de paix définitif avec l'empire allemand.

Adolphe Thiers se rend avec Jules Favre au château de Versailles, où réside provisoirement l'empereur allemand Guillaume 1er, pour discuter du futur traité avec von Moltke, son chef d'état-major, et Otto von Bismarck, son chancelier.

Pour les Allemands, la cession des deux départements alsaciens (Bas-Rhin et Haut-Rhin) est une revendication incontournable, l'Alsace étant une ancienne terre du Saint Empire germanique conquise deux siècles plus tôt par Louis XIV.

Les Français se voient réclamer aussi Metz et la Lorraine du nord bien que ces terres de culture française n'aient aucun motif d'appartenir à l'Allemagne. Cette revendication territoriale a surgi dès le début de la guerre. Elle a été voulue par le roi Guillaume 1er comme par l'ensemble des officiers et le chef d'état-major von Moltke, comme une juste compensation pour tous les sacrifices de la guerre !

La France perd 1 447 000 hectares, 1 694 communes et 1 597 000 habitants. Elle perd également 20 % de son potentiel minier et sidérurgique.

Au terme d'épuisantes négociations, Thiers obtient que la place forte de Belfort, qui a résisté au-delà de l'armistice, soit conservée à la France en échange du droit pour les Allemands de défilé à Paris à partir du 1er mars 1871 et jusqu'à la ratification du traité par les élus français.

Le chancelier ajoute à ses revendications territoriales une indemnité de guerre chiffrée à six milliards de francs or (une somme colossale qui, de nos jours, représenterait environ 30 milliards d'euros). Les négociations permettent à Thiers de réduire l'indemnité à cinq milliards à 5 % d'intérêts, à verser en trois ans, plus 266 millions de dettes de guerre. En gage de ce paiement, les Allemands obtiennent l'occupation d'une partie du territoire (6 départements du Nord et Belfort) jusqu'au paiement complet de cette somme. Il est convenu que les troupes d'occupation se retireront à mesure que sera versée l'indemnité.

Les préliminaires de paix sont signés le 26 février 1871. En France, la consternation le dispute à la résignation et à la révolte.

Sitôt l'accord en poche, Jules Favre et Adolphe Thiers se rendent à Bordeaux et obtiennent de l'Assemblée nationale qu'elle ratifie dans l'urgence le document. C'est chose faite le dimanche 2 mars, soit un jour tout juste après la date prévue pour le défilé de la victoire des troupes allemandes.

À la grande irritation de l'empereur Guillaume 1er, de von Moltke et de Bismarck, seuls quelques bataillons d'avant-garde ont le temps de défilé dans la capitale endeuillée, devant les statues de la place de la Concorde recouvertes d'un voile noir.



Le traité est enfin signé le 10 mai 1871. Le gouvernement Thiers émet un emprunt en juin 1871, il est couvert deux fois ; un nouvel emprunt émis en juillet 1872, est couvert quatorze fois : les cinq milliards sont donc rapidement réunis ; le 16 septembre 1873, le dernier soldat allemand quitte Verdun.

"La catastrophe de 1871 avait donné un véritable ressort au pays. Loin de se recroqueviller sur la tristesse d'une armée bafouée et des provinces vaincues, on mobilise les énergies pour arracher la victoire le moment venu.

L'idée nationaliste se développe sur tous les terrains. Les journaux recommandent de ne pas acheter de produits allemands, les médecins créent une association pour mieux faire connaître les stations thermales françaises et éviter ainsi "que les Français aillent porter leur argent aux stations prussiennes".

Pour payer les cinq milliards exigés par l'Allemagne, les femmes de Tostat avaient créé un comité qui recueillit 330 francs*. On organisa des bals et, à Tarbes, l'aéronaute A. Petit fit une ascension le 31 mars 1872 sur l'Incroyable, le bénéfice de ces manifestations étant versé au comité national de souscription". Extrait de "Passeport pour la Bigorre", Christian Crabot et Jacques Longué.

* Soit près de 1500 €

La France respectera jusqu'en 1914 l'intégralité des clauses du traité de Francfort. Ce traité va polariser la politique française pour les quarante années qui suivront sur les relations entre la France et l'Allemagne. Mais la reconquête de l'Alsace-Lorraine, des "provinces perdues", va devenir une obsession caractérisée par un revanchisme qui sera l'un des motifs du déclenchement de la Première Guerre mondiale.